SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU NERACAIS (SMDEN)

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU MARDI 27 MAI 2025

* * * * *

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour le Développement Économique du Néracais, légalement convoqué le mardi 20 mai 2025, s'est réuni à 17h30 à Agrinove à Nérac, le mardi 27 mai 2025, en séance publique, sous la présidence de M. Nicolas Lacombe.

Étaient présents :
Département de Lot-et-Garonne : Mme Marylène Paillarès ; M. Nicolas Lacombe.
Communauté de communes Albret Communauté : MM. Patrick Golfier et Jean de Nadaillac.
Excusés : Mmes David et Tonin ; MM. Biasotto, Bilirit, Chollet et Legendre.
Pouvoirs : de Stéphanie David à Marylène Paillarès, de Pierre Chollet à Nicolas Lacombe, de Pascal Legendre à Jean de Nadaillac.
Absents : Messieurs Philippe Bousquier et Jean-François Garrabos.
Assistaient par ailleurs : Mme Sophie Deghaye, chargée de mission (SEM 47), MM. Jean-Luc Giordana, directeur adjoint du Conseil départemental de Lot-et-Garonne, Patrice Chiesa, directeur adjoint d'Albret Communauté, Hubert Cazalis, directeur du S.M.D.E.N. et François Paolini, chef de projets du S.M.D.E.N.
Excusés : Monsieur Alain Lorenzelli, Président (Albret Communauté) ; Monsieur Cyril Galtié, Directeur (SEM 47).
Secrétaire de séance : Madame Marylène Paillarès est désignée secrétaire de séance.

* * * * *

Le quorum étant obtenu, Monsieur Nicolas Lacombe, Président, ouvre la séance. **Le comité syndical adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 24 mars 2025.**

Actualités d'Agrinove :
- concours national Agrinove : on dénombre cette année 82 pré-inscriptions pour 48 dossiers reçus. Le Jury a désigné 3 lauréats et décidé d'accorder 1 citation. La remise des prix aura lieu mercredi 11 Juin 2025 à 12H au Conseil départemental de Lot-et-Garonne ;
- la pépinière d'entreprises accueillera Audrey Donis, créatrice de l'entreprise « Holitrends Beauty » (cosmétique à base de produits naturels et agricoles), à compter du lundi 2 juin 2025 ;
- la technopole compte 2 installations (Babcock Wanson et Cerfrance) et 4 contacts avancés dont 3 qui sont intéressés pour une implantation dans la zone sud.

* * * * *

1/Compte rendu annuel de l'aménageur (n° 2025-10) : Monsieur Nicolas Lacombe, Président, rappelle au Comité Syndical que, conformément à l'article 17 du contrat de concession d'aménagement signé avec la SEM 47, l'aménageur doit adresser « chaque année à la collectivité, avant le 31 mai, un compte-rendu financier ». Ce document nous est parvenu par courrier postal le 20 mai 2025. Lecture est donnée de ce document constitué d'un compte-rendu d'activités et d'un bilan financier, l'ensemble ayant été envoyé aux membres du comité syndical en pièce annexe au présent projet de délibération.

LE COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré,
Vu le code de l'Urbanisme et son article L. 300-5,
Vu le Code Général des Collectivités Locales et son article L. 1523-2,
Après avoir examiné le compte-rendu annuel fourni pour la SEM 47 et notamment son compte-rendu d'activités, son détail des dépenses et des recettes, son tableau annuel de trésorerie, ainsi que l'exposé de ses perspectives pour 2024,
Approuve à l'unanimité le compte-rendu annuel et ses annexes remis par la SEM 47.

* * * * *

2/ Actualisation des tarifs de la pépinière (n°2025-11) :

Monsieur le Président propose aux membres du S.M.D.E.N. d'actualiser les tarifs des prestations et services de notre pépinière d'entreprises dans la mesure où ceux-ci n'ont pas été modifiés depuis leur mise en place le 1er janvier 2023. De plus, il convient de tenir compte de la hausse des coûts de l'énergie et de la répercuter, même modestement, aux utilisateurs de nos espaces.

À l'exception des bureaux et ateliers fixes qui sont directement loués par la SEM47, les autres prestations pourraient être ainsi majorées :

-tarifs proposés à compter du 1er juillet 2025 **(entreprises domiciliées à Agrinove)**

PRESTATIONS & SERVICES	TARIFS PROPOSES A PARTIR DE JUILLET 2025
Bureau occasionnel uniquement sur réservation préalable	Gratuit jusqu'à une journée par mois puis **15 €** la demi-journée, **22 €** la journée, **70 €** la semaine et **150 €** le mois.
Salle de réunion uniquement sur réservation préalable	Gratuit jusqu'à une journée par mois puis **30 €** la demi-journée, **45 €** la journée et **150 €** la semaine.
Matériel supplémentaire (vidéoprojecteur, visio-conférence)	Gratuit sur réservation préalable (utilisation sur site uniquement).
Ménage (heure)	**22 €** de l'heure.
Reprographie A4 noir et blanc	**0,07 €** à l'unité.
Reprographie A4 couleur	**0,20 €** à l'unité.
Reprographie A3 noir et blanc	**0,15 €** à l'unité
Reprographie A3 couleur	**0,40 €** à l'unité
Forfait services en commun*	**15 €** par mois et par entreprise.

* *Entretien des espaces verts, ménages et charges des parties communes, accueil et services divers.*

- tarifs proposés à compter du 1er juillet 2025 **(partenaires et autres entreprises)** :

PRESTATIONS & SERVICES	TARIFS PROPOSES A PARTIR DE JUILLET 2025
Bureau occasionnel uniquement sur réservation préalable	**15 €** la demi-journée, **22 €** la journée, **70 €** la semaine et **150 €** le mois.
Salle de réunion uniquement sur réservation préalable	**30 €** la demi-journée, **45 €** la journée et **150 €** la semaine.
Matériel supplémentaire (vidéoprojecteur, visio-conférence)	Forfait **1,50 €** supplémentaire par demi-journée et par matériel emprunté (utilisation sur site uniquement).
Reprographie A4 noir et blanc	**0,07 €** à l'unité.
Reprographie A4 couleur	**0,20 €** à l'unité.
Reprographie A3 noir et blanc	**0,15 €** à l'unité
Reprographie A3 couleur	**0,40 €** à l'unité

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

- **approuve à l'unanimité** les nouveaux tarifs tels que présentés ci-dessus ;
- **dit à l'unanimité** que ces nouveaux tarifs s'appliqueront à partir du 1er juillet 2025.

*****

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Le Président,
Nicolas LACOMBE

Syndicat Mixte pour le Développement Economique du Néracais (S.M.D.E.N.)
Agrinove - Route du Nomdieu - 47600 NERAC
contact@agrinove-technopole.com
SIRET : 200 030 096 00024 - **Tél. : 05 53 97 71 53**